

Cahier des charges

Fort, d'une part, de l'étude de l'IST qui demande à être prise en compte avec un esprit critique et, d'autre part, des enjeux et des objectifs communaux qui demandent à être compris et intégrés dans la mesure du possible, il appartient aux futur·e·s exploitant·e·s - à l'aide de plans, descriptions, visualisations et exemples - de se positionner sur ce marché concurrentiel et de partager sa vision du camping de Vidy de demain.

En tenant compte des postulats énoncés, des lois et règlements en vigueur sur les plans communal et cantonal et des politiques locales déjà en place (plan climat lausannois, assainissement énergétique, établissements publics, etc.) il est nécessaire de définir des orientations permettant de répondre aux client·e·s et visiteurs et visiteuses tout en minimisant l'impact écologique sur le site en répondant notamment aux points suivants :

- Le périmètre du camping ;
- Le type de camping, d'emplacement et d'hébergement ;
- Le profil de la clientèle ;
- Les bâtiments et installations existantes, futures et/ou complémentaires ;
- Les aménagements et les rénovations à (co)réaliser ;
- Les investissements et le modèle financier à proposer.

De manière plus détaillée sont listés ci-dessous les points d'attention les plus importants à respecter et/ou à envisager :

1. Sur le plan de la clientèle

- Orienter le futur camping de Vidy vers un tourisme de destination en maintenant un certain tourisme de passage ;
- Réduire et tendre à faire disparaître (1-2 ans) la résidence annuelle au profit d'une résidence saisonnière ;
- Privilégier une clientèle de couples, de familles et de seniors pour qui les hébergements correspondent à des offres de prix variés (accessibles à supérieurs) afin de panacher la clientèle.

2. Sur le plan de l'offre

- Atteindre une classification 4 étoiles selon Swisscamps ;
- Proposer de nouvelles formes d'hébergement « 4 saisons » en adéquation avec le profil de clients recherchés tout en préservant la qualité de l'expérience pour l'ensemble des usager·ère·s du camping ;
- Conserver un restaurant au sein du camping en adaptant son offre au fil des saisons et des demandes des nouveaux hébergements tout en l'intégrant dans le tissu concurrentiel des autres établissements du bord du lac ;
- Conserver une épicerie tout en remettant en cause sa localisation actuelle et en proposant des produits de première nécessité mais également des produits locaux à consommer sur place ou à emporter ;
- Respecter les critères de durabilité qui sont fixés par la politique des établissements publics appartenant à la Ville de Lausanne et qui sont requis lors de chaque appel d'offres (cf annexe 14). Il en est de même pour les principes d'achats alimentaires sains et durables édictés par beelong.ch qui sont valables autant pour le restaurant que pour l'épicerie (cf annexe 15) ;
- Conserver et développer la présence d'espaces communautaires (séjour, espace de jeux intérieur et extérieur, etc.) et les services utilitaires (buanderie, cuisine, atelier de réparation de vélos, etc.) tout en prévenant les conflits d'usage ;

Camping de Vidy*Préavis N°_ Annexe 5*

- Rénover et améliorer les infrastructures sanitaires en proposant davantage d'espaces individuels, pour les familles, les seniors et les personnes à mobilité réduite.

3. Sur le plan des aménagements et investissements attendus

En complément des investissements (mentionnés sous point 8.1 C) que la Ville effectuera sur le plan des infrastructures et des aménagements paysagers, il est nécessaire que les candidat·e·s fassent des propositions d'aménagements et d'investissements qui soient :

- décrites et illustrées avec plans ou croquis à l'appui dans le dossier de candidature ;
- cohérentes avec le concept proposé ;
- réfléchies en particulier sur l'état et l'usage des constructions existantes eu égard à leur évolution, rénovation, assainissement ou remplacement en relation avec leur qualité architecturale, le plan d'affectation en vigueur et les questions de durabilité générale ;
- réalistes dans leur mise en œuvre avec un planning soigneusement établi à court, moyen et long terme ;
- chiffrées et prises en charge, par les exploitant·e·s avec un business plan qui en tienne compte et par la Ville de Lausanne, avec une indispensable coordination.

4. Sur le plan de la mobilité

- Proposer un stationnement approprié et sécurisé pour les besoins effectifs des client·e·s du camping et du restaurant, compléter d'offres complémentaires et alternatives pour les deux-roues motorisés et les vélos (yc vélos cargos et/ou de grande taille permettant de transporter des enfants et/ou du matériel de camping) ;
- Prévoir des bornes de recharge électrique (véhicules et deux-roues) ;
- Limiter drastiquement la présence et la circulation des véhicules à l'intérieur du camping pour des questions d'écologie, de tranquillité et sécurité ;
- Définir des zones exclusivement piétonnes au sein du camping ;
- Permettre un accès aux personnes à mobilité réduite à toutes les infrastructures du camping ;
- Développement de chemins piétonniers agréables et sécurisés ainsi que d'une signalétique claire pour encourager les déplacements non motorisés à l'intérieur et à l'extérieur du camping ;
- Envisager un service de location de vélos et de vélos électriques pour découvrir la région ou se rendre à des points d'intérêts proches ;
- Promouvoir les connexions avec les transports publics (bus, métro, train, bateau) et la carte « [Lausanne Transport Card & More](#) ».

5. Sur le plan de l'image et de l'accueil

- Veiller à construire une image de marque cohérente et à donner une excellente image sur le plan de l'accueil ;
- Travailler en collaboration avec les instances touristiques lausannoises et de la région ;
- Chercher à désenclaver le camping en relation avec les flux piétons et vélos du secteur et à l'ouvrir côté lac ;
- S'assurer en tout temps de l'entretien et de la propreté du camping et de tous ses équipements.

6. Sur le plan des activités et animations

- Créer des synergies, notamment avec les établissements voisins en assurant une qualité, une attractivité et une complémentarité de l'offre proposée ;

Camping de Vidy

Préavis N°_ Annexe 5

- Créer des synergies avec les prestataires existants et futurs en relation avec les activités nautiques (location de pédalos, paddles, bateaux, etc.), sportives (skatepark, piscine de Bellerive, etc.), de loisirs (bowling, mini-golf, etc.) et culturelles de Vidy et de Lausanne et ses environs ;
- S'assurer que les animations et activités proposées au camping et dans le restaurant soient dûment autorisées par le service de l'économie et respectent la cohabitation avec les espaces de biodiversité (tranquillité nocturne, luminosité, etc.) ;
- S'assurer que les horaires proposés soient conformes au règlement communal, qu'ils correspondent aux besoins des client·e·s et de la population et qu'ils ne soient ni irréguliers ni aléatoires.